

- Les demandeurs¹ doivent s'assurer qu'ils :
 - ont une bonne connaissance du *Règlement sur les pesticides (Loi sur l'environnement du Yukon)*;
 - ont rempli toutes les parties pertinentes, à la main (en lettres détachées) ou au clavier;
 - ont dûment rempli et signé la déclaration du demandeur se trouvant à la fin du formulaire;
 - ont joint tous les documents requis, y compris les droits de permis.
- Il est possible qu'une inspection soit effectuée avant qu'un permis soit délivré.
- En vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon (LEESY)*, l'activité envisagée pourrait être assujettie à une évaluation.
- Après examen de la présente demande, on pourrait demander au requérant de fournir d'autres renseignements.

La demande originale, dûment remplie et signée, doit être envoyée par la poste ou présentée en main propre au bureau du gouvernement de votre localité, ou à l'adresse :

Direction des programmes environnementaux (V-8)
Environnement Yukon
Gouvernement du Yukon (10 Burns Road, Whitehorse)
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Pour de plus amples renseignements :

Téléphone : 867-667-5683 ou 1-800-661-0408, poste 5683 Télécopieur : 867-393-6205
Site Web : http://www.env.gov.yk.ca/air-water-waste/pesticides_regs.php
Courriel : envprot@gov.yk.ca

1. Nom et adresse du demandeur

Nom et titre de la personne-ressource	Téléphone
Nom de l'entreprise ou organisme gouvernemental/direction/ministère	Télécopieur
Adresse postale	Code postal
Adresse courriel	
Nom (de la personne ou de l'entreprise) qui figurera sur le permis	

2. Qui est directement responsable de l'activité visée par le permis?

La personne dont le nom apparaît au paragraphe (1) ci-dessus ou :

Nom et titre de la personne-ressource	Téléphone
Nom de l'entreprise ou organisme gouvernemental/direction/ministère	Télécopieur
Adresse courriel	

3. Emplacement et description de toutes les installations d'entreposage de pesticides visées par la présente demande.

¹ Dans le présent document, les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

4. Qui est propriétaire du terrain visé par la présente demande?

Nom et titre de la personne-ressource	Téléphone
Adresse postale	Code postal

Nota : Si le demandeur n'est pas propriétaire du terrain où l'activité autorisée se déroulera, il doit obtenir le consentement écrit du propriétaire et joindre ce document à la présente demande.

5. Si l'emplacement est à l'intérieur des limites municipales, quel est le zonage du terrain? (S'il y a plusieurs emplacements, veuillez en dresser la liste sur une feuille distincte).

Les demandeurs doivent se conformer aux règlements municipaux et veiller à se renseigner sur toute restriction ayant trait aux activités pouvant se dérouler dans un lieu zoné.

6. Cochez l'activité pour laquelle la demande de permis est faite :

- Vente en gros de pesticides pour fins de commerce ou à usage restreint** (par vente *en gros* on entend « vous déplacer d'un endroit à un autre aux fins de distribution, ou fournir ou vendre à une personne, dans un but autre que l'utilisation ou l'application, y compris l'exploitation d'un entrepôt »)
- Vente au détail de pesticides pour fins de commerce ou à usage restreint** (par vente *au détail* on entend « fournir ou vendre à une personne dans le but d'une utilisation ou d'une application et non pas dans le but d'une revente »)

7. Décrivez l'emplacement de tous les établissements ou points de vente où vous entendez vendre des pesticides en gros, s'il y a lieu. Veuillez inclure l'adresse municipale, la désignation cadastrale (parcelle, bloc, plan, quadrilatère ou groupe) ainsi que les coordonnées géographiques (latitude et longitude, système UTM (précisez la zone) ou système Albers utilisé au Yukon).

8. Décrivez l'emplacement de tous les établissements ou points de vente où vous entendez vendre des pesticides au détail, s'il y a lieu. Veuillez inclure l'adresse municipale, la désignation cadastrale (parcelle, bloc, plan, quadrilatère ou groupe) ainsi que les coordonnées géographiques (latitude et longitude, système UTM (précisez la zone) ou système Albers utilisé au Yukon).

9. Énumérez les noms communs ou de commerce reconnus des pesticides que vous désirez vendre. (utiliser une feuille supplémentaire, au besoin)

Nom du produit	Concentration	Numéro d'enregistrement en vertu de la <i>Loi sur les produits parasitaires</i> (Canada)

10. Décrivez, s'il y a lieu, les procédures, le matériel ainsi que les installations qui seront utilisés pour le emballage d'un pesticide ou pour la vente en gros volume d'un pesticide.

11. Indiquez le nom, les compétences ainsi que l'expérience pertinente de la personne responsable de chacun des établissements ou points de vente.

12. Indiquez le numéro de téléphone d'urgence accessible en tout temps pour le vendeur ou son représentant :

13. Indiquez les boissons ou les aliments pour consommation humaine ou animale entreposés ou vendus dans les établissements et décrivez toute procédure visant à empêcher la contamination des aliments lors de la manutention, de l'entreposage et de l'étalage des pesticides.

14. Décrivez les plans d'urgences en cas d'incendie, ou en cas de vol ou de déversement d'un pesticide.

Je, _____ [inscrire lisiblement votre nom en lettres détachées], déclare que je suis le représentant autorisé de _____ [nom de l'entreprise ou de la personne responsable de l'activité autorisée par le présent permis], et que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets.
Toutes les pièces jointes et tous les formulaires d'information relatifs à l'activité particulière visée par un permis font partie intégrante de la présente demande.

Signature du demandeur

Date

Nombre de pièces jointes

Les renseignements fournis dans les présentes sont recueillis en vertu de l'article 10 du *Règlement sur les pesticides*. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Direction des programmes environnementaux, au 867-667-5683 ou, sans frais, au 1-800-661-0408, poste 5683.